

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"**

**Délibération N°13**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	
EN EXERCICE :	<b>25</b>
PRESENTS :	<b>23</b>
VOTANTS :	<b>23</b>

L'an **deux mil vingt-six**

Le **quinze janvier à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes "PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 9 janvier 2026 s'est réuni, à la Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique sous la présidence de

***Monsieur Jacques de CHABANNES, Président***

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. M. BODIN. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : M. MATICHARD, pouvoir du titulaire Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD
- Commune de SERVILLE : M. GAUD

**OBJET :**

**MISSION LOCALE ESPACE  
JEUNES – PARTICIPATION  
2026.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusée :

- Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER

Absente :

- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON

Madame Delphine THÉVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président rappelle au Conseil que la Communauté de Communes est adhérente de la Mission Locale Espace Jeunes depuis sa création, conformément à son pacte statutaire.

La Mission Locale a pour vocation de proposer aux jeunes du « Pays de Lapalisse » en difficulté d'insertion des services d'accompagnement moyennant le règlement par la collectivité d'une participation financière.

Le montant de la participation pour 2026 s'élèvera à 8 624,10 €, identique à 2025.

Après avoir présenté le bilan 2025 concernant l'accompagnement des jeunes sur le territoire, Monsieur le Président sollicite l'accord de l'assemblée pour le renouvellement de la participation de la Communauté de Communes à la Mission Locale pour l'année 2026.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la participation de la Communauté de Communes à la Mission Locale Espace Jeunes de Vichy,

- de délivrer pouvoir à Monsieur le Président pour acquitter la participation 2026 s'élevant à 8 624,10 €,

- de retenir le montant de cette dépense pour les inscriptions budgétaires 2026.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Le Président,

J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

"PAYS DE LAPALISSE"

Le Président,  
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

"PAYS DE LAPALISSE"

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de Vichy le : 22 JAN. 2026  
Publié ou Notifié le : 16 JAN. 2026  
Accusé Réception en Sous-Préfecture  
le :  
Ou Accusé Réception de la télétransmission  
le :